

IAMGOLD ANNONCE UNE AUGMENTATION DES RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES À SES ACTIFS EXISTANTS ET UNE HAUSSE DES RESSOURCES À GOSSELIN

Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

Les ressources mesurées et indiquées présentées comprennent les réserves prouvées et probables pour tous les sites et les projets.

Toronto (Ontario), le 15 février 2023 – IAMGOLD Corporation (NYSE : IAG) (TSX : IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») publie son rapport des réserves minérales et des ressources minérales au 31 décembre 2023 préparé selon les directives du Règlement 43-101, *Information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Un tableau sommaire des ressources et réserves minérales mises à jour des actifs courants de la Société, y compris les onces attribuables en fonction de la participation, se trouve à la fin du présent communiqué de presse.

Faits saillants

- L'estimation des ressources minérales de Gosselin mise à jour (sur une base de 100 %) comprend 4,4 millions d'onces d'or indiquées contenues dans 161,3 millions de tonnes (« Mt ») à 0,85 gramme d'or par tonne (« g/t Au »), et 3,0 millions d'onces présumées (123,9 Mt à 0,75 g/t Au). Cette estimation représente une hausse de 1,1 million d'onces indiquées et de 1,3 million d'onces présumées, soit une augmentation de 32 % et de 74 % respectivement. Sur une base attribuable (60,3 %), l'estimation des ressources minérales de Gosselin comprend 2,7 millions d'onces indiquées et 1,8 million d'onces présumées.
- Les réserves minérales prouvées et probables (« P et P ») (sur une base de 100 %) des actifs courants ont augmenté de 12 % pour atteindre 11 millions d'onces d'or contenues dans 302 Mt à 1,14 g/t Au (7,8 millions d'onces attribuables).
 - Les réserves minérales du complexe Westwood (« Westwood ») ont augmenté de 109 % pour atteindre 1,2 million d'onces (5,3 Mt à 7,14 g/t Au) ; les efforts de réhabilitation souterraine au cours de l'exercice ont permis la reprise des activités minières dans des zones qui avaient été fermées.
- Les ressources minérales mesurées et indiquées (« M et I ») (sur une base à 100 %) des actifs courants ont augmenté de 16 % pour atteindre 25,9 millions d'onces d'or contenues dans 811,7 Mt à 0,99 g/t Au (18,3 millions d'onces attribuables).
 - Les ressources minérales M et I du projet Côté Gold (« Côté Gold ») (sur une base de 100 %) ont augmenté de 1,9 million d'onces ou 18 % pour atteindre 12,1 millions d'onces contenues dans 444,8 Mt à 0,84 g/t Au (7,3 millions d'onces attribuables).
- Le prix hypothétique de l'or des réserves minérales est passé de 1 300 \$ par once à 1 400 \$ par once, tandis que celui des ressources minérales est passé de 1 500 \$ par once à 1 700 \$ par once.

« Les équipes d'exploration et d'exploitation d'IAMGOLD ont fait un travail exceptionnel au cours de la dernière année afin de plus que compenser l'épuisement à nos mines durant une période où nos efforts et notre financement étaient axés sur l'intensification des activités à venir à Côté Gold », a déclaré Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « À Essakane, nos équipes trouvent continuellement des moyens de créer de la valeur tout en gérant les contraintes de sécurité que pose l'empreinte de notre site d'exploitation, tandis qu'à Westwood, l'accroissement de nos réserves découle directement des efforts sans relâche de nos équipes et des réussites des importants travaux de redéveloppement et de réhabilitation de la mine.

« Les ressources mises à jour à Gosselin sont très prometteuses, étant donné que la valeur du gisement de Côté Gold est clairement démontrée. Gosselin est un vaste gisement immédiatement adjacent à Côté Gold. Combinés,

ces deux gisements comportent des ressources minérales mesurées et indiquées estimées à 16,5 millions d'onces, en plus de ressources présumées de 4,2 millions d'onces, ce qui porte le projet au rang des actifs canadiens à grande échelle. Cette année, nous poursuivrons le forage à Gosselin, les efforts ciblant les connexions potentielles de prolongements bréchiques entre les ressources des deux fosses, ainsi que le forage au-dessous des enveloppes minéralisées afin de tester les prolongements en profondeur et de tirer des informations sur le potentiel final de ces gisements hautement prometteurs. »

Réserves minérales

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES RÉSERVES MINÉRALES (sur une base de 100 %)

	2022 ²			2023			Variation (%)		
	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)
Essakane³									
Prouvées (<i>empilement</i>)	21 413	0,67	464	20 047	0,65	417	-6 %	-3 %	-10 %
Probables (<i>ciel ouvert</i>)	31 858	1,56	1 597	42 123	1,32	1 787	32 %	-15 %	12 %
Total	53 270	1,20	2 061	62 170	1,10	2 204	17 %	-8 %	7 %
Westwood⁴									
Prouvées (<i>sous terre</i>)	112	11,26	41	382	10,40	128	240 %	-8 %	214 %
Probables (<i>sous terre</i>)	1361	10,83	474	2 982	10,65	1 021	119 %	-2 %	116 %
Sous-total	1 473	10,86	514	3 364	10,62	1 149	128 %	-2 %	123 %
Prouvées (<i>Grand Duc</i>)	16	1,14	1	465	0,69	10	2 807 %	-39 %	900 %
Probables (<i>Grand Duc</i>)	1711	1,22	67	1 460	1,17	55	-15 %	-4 %	-18 %
Sous-total	1 727	1,22	68	1 925	1,05	65	11 %	-13 %	-3 %
Total	3 200	5,66	582	5 289	7,14	1 214	65 %	26 %	109 %
Côté Gold³									
Prouvées	130 988	1,01	4 260	132 202	1,09	4 620	1 %	8 %	8 %
Probables	102 343	0,89	2 914	102 442	0,91	2 990	0 %	2 %	3 %
Total	233 331	0,96	7 174	234 644	1,01	7 610	1 %	5 %	6 %
Total des réserves P et P¹	289 801	1,05	9 817	302 104	1,14	11 028	4 %	9 %	12 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

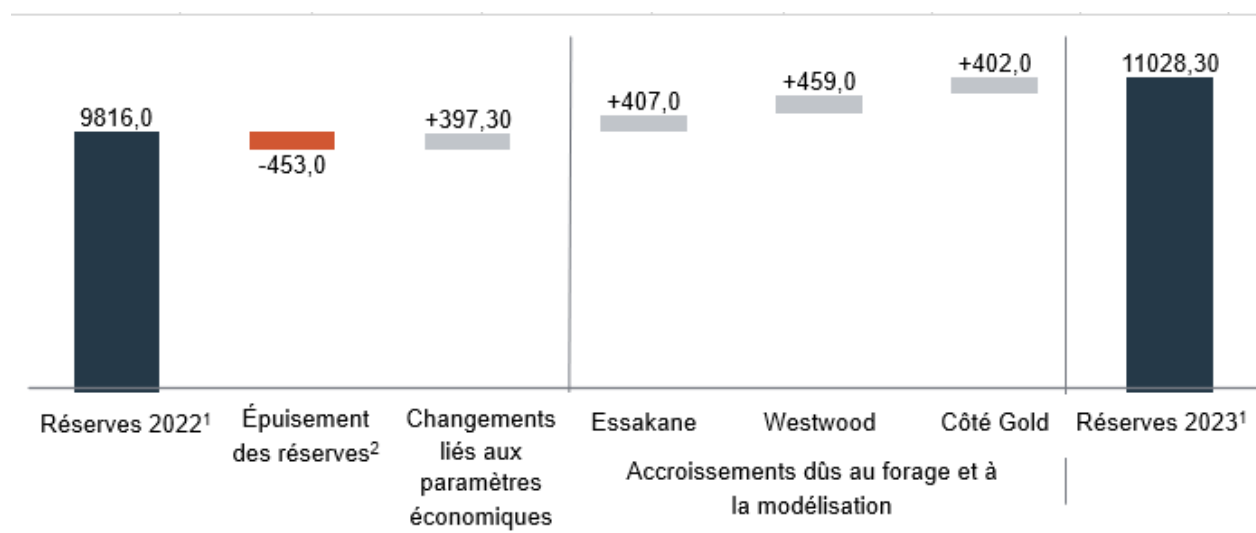
2. Les réserves minérales de 2022 ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once pour Essakane, Westwood et Côté Gold, et un prix de l'or de 1 350 \$ par once pour la fosse satellite Grand Duc à Westwood.

3. Les réserves minérales de 2023 ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 400 \$ par once pour Essakane et Côté Gold.

4. Les réserves minérales (souterraines) de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once et une teneur de coupure de 6,41 g/t Au. Les réserves minérales de Grand Duc, estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 600 \$ par once, font partie de l'estimation des réserves de Westwood.

Les réserves minérales prouvées et probables, sur une base à 100 % pour les actifs courants, ont été estimées à 11,0 millions d'onces d'or (7,8 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2023, représentant une hausse de 12 % ou 1,2 million d'onces par rapport à l'exercice précédent. Les réserves minérales à Essakane et à Westwood ont augmenté de 143 000 onces et de 632 000 onces respectivement, totalisant 775 000 onces, compensant largement l'épuisement des 453 000 onces de réserves extraites à l'exercice précédent sur une base de 100 %.

Rapprochement des réserves minérales de 2023 (milliers d'onces d'or)



1. Les réserves minérales sont déclarées sur une base à 100 %. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

2. L'épuisement attribuable aux réserves extraites constitue un sous-groupe de l'épuisement découlant des activités d'exploitations basée sur le total du minerai qui a alimenté l'usine en 2023, comprenant les réserves et ressources minérales, estimé à 559 000 onces (11,3 Mt à 1,26 g/t Au d'Essakane et 1,0 Mt à 3,03 g/t Au de Westwood).

Les réserves minérales P et P d'Essakane, sur une base de 100 %, ont connu une hausse estimée de 7 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 2,2 millions d'onces (2,0 millions d'onces attribuables) d'une teneur moyenne de 1,10 g/t Au. Les réserves minérales probables (ciel ouvert) ont été estimées, sur une base à 100 %, à 1,8 million d'onces (1,6 million d'onces attribuables) à une teneur moyenne de 1,32 g/t Au. Le 18 décembre 2023, IAMGOLD a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources et réserves minérales pour Essakane datée du 30 septembre 2023 et préparée conformément aux exigences de divulgation du Règlement 43-101. Par rapport à cette date, les réserves minérales P et P d'Essakane ont baissé de 144 000 onces, ce qui reflète les activités d'exploitation effectuées au quatrième trimestre.

Les réserves minérales de Westwood, y compris celles de la fosse à ciel ouvert Grand Duc, ont augmenté de 109 %, passant de 582 000 onces à 1,2 million d'onces, déduction faite de l'épuisement, à des teneurs en hausse de 26 % pour atteindre 7,14 g/t Au. À l'exclusion de Grand Duc, les réserves minérales souterraines étaient estimées à 1,1 million d'onces à une teneur moyenne de 10,6 g/t Au. L'accroissement des réserves minérales était attribuable aux efforts de réhabilitation réalisés au cours de l'exercice, qui ont permis la reprise des activités minières dans des zones qui avaient été fermées. La Société prévoit déposer un rapport technique conforme au Règlement 43-101 au second semestre de l'exercice détaillant les résultats de certains efforts d'optimisation minière et offrant des évaluations stratégiques du complexe Westwood.

Les réserves minérales de Côté Gold, sur une base à 100 %, ont augmenté de 6 % ou de 436 000 onces, pour atteindre 7,6 millions d'onces à des teneurs plus élevées de 5 % pour atteindre 1,01 g/t Au. Sur une base attribuable de la participation de 60,3 % d'IAMGOLD dans la coentreprise avec Sumitomo Metals Mining Co. Ltd. (« Sumitomo »), les réserves minérales de Côté Gold étaient estimées à 4,6 millions d'onces. La hausse du nombre d'onces était attribuable à la teneur accrue des réserves minérales prouvées atteignant 1,09 g/t Au en raison d'un accroissement des stocks de minerai et du programme de forage de contrôle de la teneur en cours, et de la hausse du prix hypothétique de l'or à 1 400 \$ par once qui a eu une faible incidence, puisque le parc à résidus représente la contrainte principale dans l'estimation des réserves minérales.

Un prix hypothétique de l'or de 1 400 \$ par once a été utilisé dans l'estimation des réserves minérales de 2023 au 31 décembre 2023 pour Essakane et Côté Gold, en hausse par rapport au prix hypothétique de l'exercice

précédent de 1 300 \$ par once. Le prix hypothétique de l'or des réserves minérales souterraines de Westwood demeure le même à 1 300 \$ par once.

Ressources minérales

Les ressources minérales M et I (incluant les réserves minérales sur une base de 100 %) dans les actifs courants d'IAMGOLD ont augmenté de 16 % ou 3,6 millions d'onces pour atteindre un total de 25,9 millions d'onces au 31 décembre 2023 (soit 18,3 millions d'onces attribuables). Les teneurs moyennes des ressources minérales M et I sont restées essentiellement inchangées à 0,99 g/t Au par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du nombre total d'onces est principalement attribuable à l'accroissement des ressources minérales M et I à Côté Gold et à Gosselin.

Les ressources minérales présumées totales (sur une base de 100 %) ont chuté de 10 % ou 1,1 million d'onces se chiffrant à 10,1 millions d'onces au 31 décembre 2023 (7,4 millions d'onces attribuables). La diminution des onces est principalement attribuable à la conversion de ressources présumées en ressources M et I à Côté Gold, qui a été contrebalancée par l'accroissement des limites du gisement à Gosselin, à Nelligan et à Essakane. Les ressources minérales présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur teneur et leur quantité, puisqu'elles sont fondées sur des observations géologiques limitées. On ne peut supposer qu'une partie ou la totalité des ressources minérales présumées passera à une catégorie supérieure ou sera convertie en réserves minérales.

La Société suppose un prix de l'or de 1 700 \$ par once pour l'estimation des ressources minérales au 31 décembre 2023 à Essakane, à Côté Gold, à Gosselin, à Nelligan et à Gossey. Les ressources minérales de Westwood ont été estimées à un prix de l'or de 1 600 \$ par once. Les ressources minérales de Monster Lake et de Diakha-Siribaya ont été estimées à un prix de l'or de 1 500 \$ par once, comparable à l'exercice précédent.

Les ressources minérales M et I d'Essakane, incluant les réserves minérales, et sur une base de 100 %, ont augmenté de 19 % pour atteindre un total estimé de 3,4 millions d'onces (3,1 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2023, d'une teneur en hausse de 19 % atteignant 1,21 g/t Au. Les ressources minérales présumées ont augmenté de 265 % ou 285 000 onces par rapport à l'exercice précédent et la teneur estimée sont essentiellement demeurées stables à 1,46 g/t Au. Le 18 décembre 2023, IAMGOLD a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources et des réserves minérales pour Essakane datée du 30 septembre 2023 préparée conformément aux exigences de divulgation du Règlement 43-101. À cette date, les réserves minérales M et I d'Essakane avaient baissé de 127 000 onces, ce qui reflète les activités minières effectuées au quatrième trimestre, tandis que les ressources minérales présumées estimées étaient relativement inchangées.

Les ressources minérales M et I de Westwood, incluant les réserves minérales, ont augmenté de 6 % à 2,4 millions d'onces au 31 décembre 2023, tandis que les teneurs ont connu une hausse modeste pour se chiffrer à 8,96 g/t Au. Les ressources minérales présumées ont chuté de 31 % à 743 000 onces, tandis que les teneurs estimées ont augmenté de 28 % pour atteindre 15,78 g/t Au.

Les ressources minérales M et I de Côté Gold, incluant les réserves minérales, sur une base de 100 %, ont augmenté de 18 % ou 1,9 million d'onces pour atteindre 12,1 millions d'onces (7,3 millions d'onces attribuables), tandis que les teneurs ont légèrement diminué de 3 % à 0,84 g/t Au. Les ressources minérales présumées d'une teneur estimée de 0,61 g/t Au ont baissé de 69 % à 1,2 million d'onces en raison de la conversion de ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées à la suite des campagnes de forage de contrôle de la teneur en cours.

TABLEAU 2 : SOMMAIRE DES RESSOURCES MINÉRALES¹ (sur une base de 100 %)

	2022 ²			2023 ³			Variation (%)		
	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)
EXPLOITATIONS									
Essakane									
Mesurées	34 282	0,55	607	21 379	0,64	439	-38 %	16 %	-28 %
Indiquées	52 945	1,32	2 247	65 702	1,40	2 951	24 %	6 %	31 %
Total ress. M et I	87 227	1,02	2 854	87 081	1,21	3 390	0 %	19 %	19 %
Présumées	2 318	1,44	107	8 344	1,46	392	260 %	1 %	265 %
Westwood⁴									
Mesurées	791	9,29	236	1 158	7,85	292	46 %	-15 %	24 %
Indiquées	7 213	8,83	2 047	7 257	9,14	2 133	1 %	4 %	4 %
Total ress. M et I	8 003	8,87	2 283	8 415	8,96	2 425	5 %	1 %	6 %
Présumées	2 699	12,34	1 071	1 465	15,78	743	-46 %	28 %	-31 %
Côté Gold									
Mesurées	152 534	0,96	4 726	167 040	0,96	5 160	10 %	0 %	9 %
Indiquées	213 382	0,80	5 480	277 733	0,77	6 907	30 %	-3 %	26 %
Total ress. M et I	365 916	0,87	10 206	444 773	0,84	12 067	22 %	-3 %	18 %
Présumées	189 108	0,63	3 813	60 591	0,61	1 184	-68 %	-3 %	-69 %
MISE EN VALEUR ET EXPLORATION									
Gosselin									
Indiquées	124 500	0,84	3 350	161 300	0,85	4 420	30 %	2 %	32 %
Présumées	72 900	0,73	1 710	123 900	0,75	2 980	70 %	3 %	74 %
Nelligan⁷									
Indiquées	73 500	0,84	1 991	74 500	0,84	2 006	1 %	0 %	1 %
Présumées	129 500	0,87	3 600	142 600	0,85	3 889	10 %	-2 %	8 %
Monster Lake⁵									
Présumées	1 110	12,14	433	1 110	12,14	433	0 %	0 %	0 %
Gossey									
Indiquées	10 454	0,87	291	7 690	0,91	224	-26 %	4 %	-23 %
Présumées	2 939	0,91	85	1 520	1,04	51	-48 %	15 %	-40 %
Diakha-Siribaya⁶									
Indiquées	27 937	1,48	1 325	27 937	1,48	1 325	0 %	0 %	0 %
Présumées	8 468	1,53	417	8 468	1,53	417	0 %	0 %	0 %
Total ress. M et I¹	697 538	0,99	22 300	811 696	0,99	25 858	16 %	0 %	16 %
Total ress. présumées¹	409 041	0,85	11 237	347 997	0,90	10 090	-15 %	6 %	-10 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.
2. Les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once pour Essakane, Westwood (y compris la fosse satellite de Grand Duc), Côté Gold, Gosselin, Nelligan, Monster Lake, Gossey et le projet Diakha-Siribaya.
3. Les ressources minérales de 2023 ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once pour Essakane, Côté Gold, Gosselin, Nelligan et Gossey et ont été estimées conformément au Règlement 43-101.
4. Les ressources minérales de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2023 conformément au Règlement 43-101 en utilisant une teneur de coupure de 6,30 g/t Au sur une largeur minimale de 2,4 mètres et un prix de l'or de 1 600 \$. Les estimations des réserves et ressources minérales de Grand Duc font partie des estimations des réserves et des ressources minérales de Westwood. Les ressources minérales de Grand Duc ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ l'once, conformément au Règlement 43-101.
5. Les ressources minérales de Monster Lake ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
6. Les ressources minérales de Diakha-Siribaya ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Le 20 décembre 2022, IAMGOLD a annoncé la signature d'ententes définitive visant la vente de sa participation dans Diakha-Siribaya. Cette vente devrait être finalisée en 2024.
7. L'estimation des ressources minérales de Nelligan de 2022 annoncée le 12 janvier 2023 a été modifiée avant le dépôt du rapport technique le 23 février 2023. Ces changements ont donné lieu à une augmentation de 21 000 onces des ressources minérales indiquées estimées et de 362 000 onces des ressources minérales présumées en raison des modifications des coûts d'exploitation minière appliqués aux stériles et au pourcentage de métal payable appliqué à l'estimation des ressources minérales publiée le 12 janvier 2023.

Les ressources minérales M et I de Nelligan, sur une base de 100 %, sont restées relativement inchangées à un total estimé de 2 millions d'onces d'une teneur moyenne de 0,84 g/t Au. Les ressources présumées ont augmenté de 8 % ou 289 000 onces pour atteindre un total estimé de 3,9 millions d'onces d'une teneur moyenne de 0,85 g/t Au. Le 13 février 2024, IAMGOLD a confirmé la conclusion de l'acquisition précédemment annoncée de Ressources minières Vanstar inc. (« Vanstar ») en vertu de laquelle IAMGOLD a acquis toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Vanstar aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux. Par suite de l'arrangement, IAMGOLD détient maintenant une participation de 100 % dans le projet Nelligan qui est situé à 60 kilomètres au sud-ouest de Chibougamau, au Québec, au Canada.

Gosselin

Une mise à jour de l'estimation des ressources minérales du gisement Gosselin, immédiatement adjacent à la fosse Côté Gold, sur une base de 100 %, en date du 31 décembre 2023, fait état de 4,4 millions d'onces de ressources indiquées contenues dans 161,3 Mt d'une teneur de 0,85 g/t Au (2,7 millions d'onces attribuables) et de 3,0 millions d'onces de ressources présumées contenues dans 123,9 Mt à 0,75 g/t Au (1,8 million d'onces attribuables). Cette mise à jour présente une hausse estimée de 1,1 million d'onces de ressources indiquées et de 1,3 million d'onces de ressources présumées, soit une augmentation respective de 32 % et de 74 %. La combinaison des gisements de Gosselin et de Côté Gold représente une estimation des ressources mesurées et indiquées totales pour le projet Côté Gold de 16,5 millions d'onces, en plus de ressources présumées de 4,2 millions d'onces.

La Société a annoncé la première estimation des ressources minérales au gisement Gosselin en octobre 2021, qui comportait 163 trous de forage au diamant totalisant 54 775 mètres. La mise à jour de l'estimation des ressources minérales de 2023 intégrait 57 forages au diamant supplémentaires totalisant 34 790 mètres. Le forage réalisé jusqu'à présent semble indiquer que le gisement de Gosselin a le potentiel d'atteindre des dimensions s'approchant du gisement adjacent de Côté Gold. Les intersections de trous de forage dans la brèche ouest récemment découverte ont permis d'accroître considérablement les limites de ce corps bréchique, qui mesure maintenant 250 mètres par 170 mètres à une profondeur d'environ 400 mètres. Le forage a permis de mettre en évidence un corridor en profondeur, hautement prometteur d'une longueur atteignant jusqu'à 850 mètres qui doit faire l'objet de tests entre la brèche ouest de Gosselin et la brèche hydrothermale du gisement de Côté Gold. Cela représente une occasion de prospection prioritaire d'accroître davantage les ressources de Gosselin sous une profondeur de 600 mètres de l'enveloppe de fosse des ressources actuelles de 2023.

Longitudinal Section

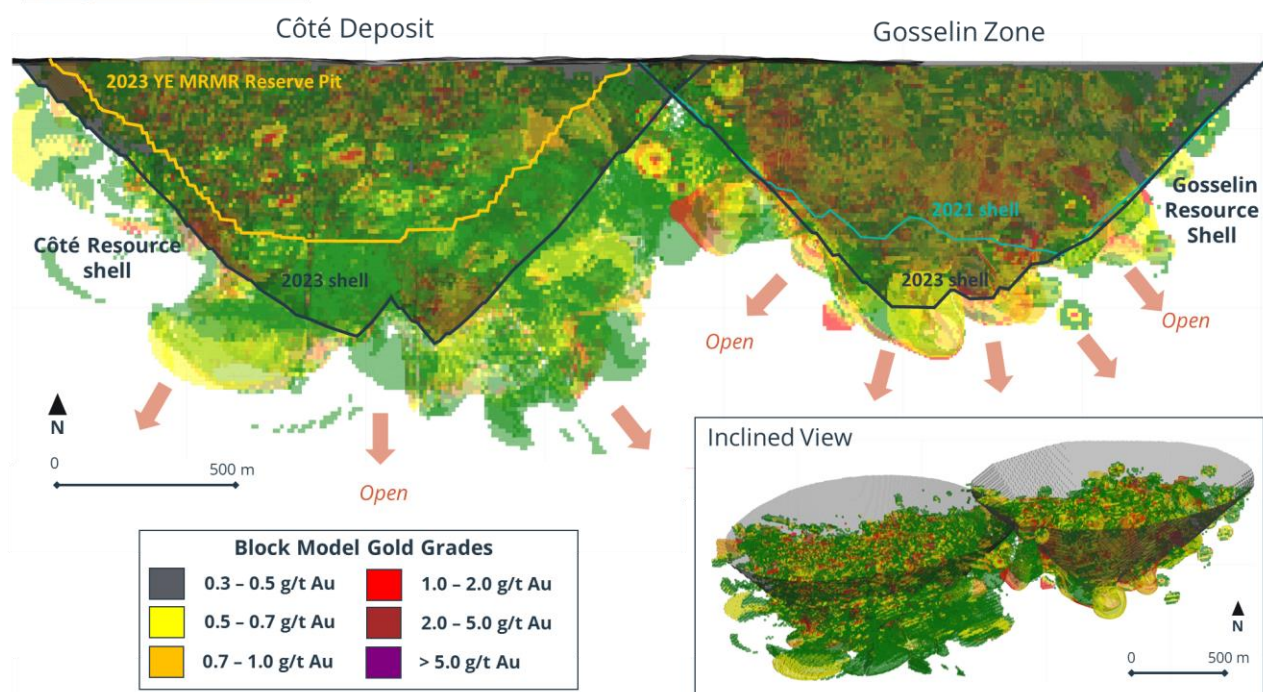


Figure 1 – Section longitudinale des gisements de Côte Gold et Gosselin contenus dans des enveloppes de fosse Whittle

TABLEAU 3 : RÉSERVES MINÉRALES ET RESSOURCES MINÉRALES AU 31 DÉCEMBRE 2023^{1,2,3}
Les ressources minérales comprennent les réserves minérales.

	Tonnes	Teneur	Onces	Onces attribuables
EXPLOITATIONS	(milliers)	(g/t Au)	(milliers)	(milliers)
Essakane, Burkina Faso⁴				[90 %]
Réserves minérales prouvées	20 047	0,65	417	375
Réserves minérales probables	42 123	1,32	1 787	1 608
Sous-total P et P	62 170	1,1	2 204	1 984
Ressources minérales mesurées	21 379	0,64	439	395
Ressources minérales indiquées	65 702	1,40	2 951	2 656
Sous-total M et I (incluant les réserves)	87 081	1,21	3 390	3 051
Ressources minérales présumées	8 344	1,46	392	353
Westwood, Canada⁵				[100 %]
Réserves minérales prouvées	847	5,07	138	138
Réserves minérales probables	4 443	7,53	1 076	1 076
Sous-total P et P	5 290	7,14	1 214	1 214
Ressources minérales mesurées	1 158	7,85	292	292
Ressources minérales indiquées	7 257	9,14	2 133	2 133
Sous-total M et I (incluant les réserves)	8 415	8,96	2 425	2 425
Ressources minérales présumées	1 465	15,78	743	743
Côté Gold, Canada⁷				[60,3 %]
Réserves minérales prouvées	132 202	1,09	4 620	2 786
Réserves minérales probables	102 442	0,91	2 990	1 803
Sous-total P et P	234 644	1,01	7 610	4 589
Ressources minérales mesurées	167 040	0,96	5 160	3 112
Ressources minérales indiquées	277 733	0,77	6 907	4 165
Sous-total M et I (incluant les réserves)	444 773	0,84	12 067	7 276
Ressources minérales présumées	60 591	0,61	1 184	714
Gosselin, Canada⁸				[60,3 %]
Ressources minérales indiquées	161 300	0,85	4 420	2 665
Ressources minérales présumées	123 900	0,75	2 980	1 797
Nelligan, Canada^{10, 12}				[75 %]
Ressources minérales indiquées	74 500	0,84	2 006	1 505
Ressources minérales présumées	142 600	0,85	3 889	2 917
Monster Lake, Canada⁹				[100 %]
Ressources minérales présumées	1 110	12,14	433	433
Gossey, Burkina Faso⁶				[90 %]
Ressources minérales indiquées	7 690	0,91	224	202
Ressources minérales présumées	1 520	1,04	51	46
Diakha-Siribaya, Mali¹¹				[90 %]
Ressources minérales indiquées	27 937	1,48	1 325	1 193
Ressources minérales présumées	8 468	1,53	417	376
TOTAL	Tonnes	Teneur	Onces	Onces
	(milliers)	(g/t Au)	(milliers)	attribuables
				(milliers)
Réserves minérales prouvées et probables ¹	302 103	1,14	11 028	7 786
Ressources minérales mesurées et indiquées ¹	811 696	0,99	25 858	18 317
Ressources minérales présumées ¹	347 997	0,90	10 090	7 379

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.
2. Dans les exploitations minières, les ressources minérales mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves minérales, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.
3. Bien que les ressources mesurées, les ressources indiquées et les ressources présumées soient des catégories de minéralisation reconnues et devant être divulguées selon la réglementation canadienne, l'*Industry Guide 7* de la SEC ne les reconnaît pas. La divulgation des onces contenues est permise en vertu des réglementations canadiennes ; cependant l'*Industry Guide 7* de la SEC ne permet généralement la divulgation des ressources qu'en tant que tonnage et teneur in situ. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales.
4. Les réserves minérales d'Essakane ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1400 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once conformément aux directives au Règlement 43-101.
5. Les réserves minérales (souterraines) de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once d'or et une teneur de coupure de 6,41g/t Au, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant une teneur de coupure de 6,30 g/t Au sur une largeur minimale de 2,4 mètres et un prix de l'or de 1 600 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101. Les estimations des réserves et ressources minérales de Grand Duc font partie des estimations des réserves et des ressources minérales de Westwood. Les réserves minérales de Grand Duc ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 600 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément aux directives du Règlement 43-101.
6. Les ressources minérales de Gossey ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1700 \$ par once.
7. Les réserves minérales de Côté Gold ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1400 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1700 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101.
8. Les ressources minérales de Gosselin ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1700 \$ l'once.
9. Les ressources minérales de Monster Lake ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
10. Les ressources minérales de Nelligan ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément aux directives du Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 17 00 \$ par once.
11. Les ressources minérales de Diakha-Siribaya ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Le 20 décembre 2022, IAMGOLD a annoncé la signature d'ententes définitives visant la vente de sa participation dans Diakha-Siribaya. Cette vente devrait être finalisée en 2024.
12. Après la fin de l'exercice, le 13 février 2024, IAMGOLD a finalisé l'acquisition de Vanstar, obtenant ainsi une participation de 100 % dans Nelligan.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. En partenariat avec l'entreprise japonaise Sumitomo Metal Mining, la Société construit actuellement Côté Gold au Canada, un projet minier à grande échelle et de longue durée dont la mise en production est prévue au début de 2024. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts à fort potentiel au Canada. La Société emploie environ 3 600 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance (« ESG »), y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index, qui est pondéré selon la capitalisation boursière qui se compose d'actions ordinaires de sociétés choisies en fonction de leur responsabilité sociale selon un vaste ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

PERSONNES QUALIFIÉES ET INFORMATIONS TECHNIQUES

Les réserves minérales de la Société sont constituées de matériel in situ, c'est-à-dire du matériel contenant des onces d'or, pour lequel une évaluation des principaux facteurs de modification, comme l'extraction, le traitement, la récupération métallurgique, l'infrastructure et les facteurs juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, est utilisée pour déterminer sa viabilité économique.

Il existe de nombreux paramètres inhérents à l'estimation des réserves minérales prouvées et des réserves minérales probables, y compris de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. L'estimation des réserves est un processus subjectif. L'exactitude de toute estimation des réserves dépend de la qualité des données disponibles et des techniques et repose sur l'interprétation géologique et le jugement. Les résultats de forage, d'essais et de production, ainsi que les changements importants dans les prix des métaux après la date d'une estimation pourraient justifier la révision de telles estimations.

Lisa Ragsdale, directrice principale, Géologie minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la « personne qualifiée » (« PQ ») aux fins du Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation faisant l'objet du présent rapport et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales pour IAMGOLD. Guy Bourque, directeur principal, Exploitation minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la PQ responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales pour IAMGOLD. L'information technique contenue dans le présent communiqué de presse a été incluse avec le consentement et l'examen préalable de M^{me} Ragsdale et de M. Bourque, le cas échéant. Les PQ ont vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans le présent communiqué de presse.

Pour chacun des projets et des propriétés qu'elle exploite, la Société a établi des méthodes et des procédures rigoureuses visant à assurer des estimations fiables de ses réserves et des ressources minérales. Pour chaque mine et projet, les PQ concernées ont vérifié les données incluses, y compris l'échantillonnage, les données analytiques et d'essais sous-tendant l'information contenue dans le présent communiqué de presse. Le contrôle de qualité se retrouve sous la responsabilité de M^{me} Ragsdale et de M. Bourque.

Dans l'estimation des réserves minérales, les teneurs de coupure sont établies en utilisant les hypothèses à long terme de la Société concernant le prix des métaux et les taux de change, les taux de récupération métallurgique moyens et les coûts de production estimés sur la durée de vie de l'exploitation concernée. Dans le cadre du processus annuel d'estimation des réserves minérales, les modèles de coûts utilisés pour le calcul des teneurs de coupure sont comparés à des études ou estimations antérieures et sont mis à jour de manière appropriée sur la base des performances opérationnelles réelles et des projections des prix des intrants. Pour une exploitation sous terre, une teneur de coupure est calculée pour chaque méthode d'exploitation, puisque les coûts de production varient d'une méthode à l'autre. Pour une exploitation à ciel ouvert, les coûts de production sont établis pour chaque bloc compris dans le modèle de blocs de l'exploitation concernée.

La nature des activités minières est telle que l'extraction du minerai dans une mine peut réduire les réserves minérales. Afin de renouveler les réserves minérales (ou du moins partiellement) à la plupart des propriétés, la Société mène des campagnes de forage d'exploration en profondeur et latéralement.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des réserves minérales et ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le conseil de l'ICM, telles que modifiées (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles énoncées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7* (le « guide ») de la SEC, selon l'interprétation du personnel de la SEC. Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et celles des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles du *Industry Guide No. 7*. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines. Aux termes du guide, une minéralisation ne peut être classée comme « réserve » que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite.

Par suite de l'adoption des modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le

Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse, y compris les renseignements relatifs au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « objectifs », « occasions », « engager », « prospectif », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Par exemple, les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à ce qui suit : le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres dépenses comme la prospection, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif ; les coûts attendus et le calendrier pour achever les activités planifiées concernant les exploitations de la Société ; le plan minier long terme, les hypothèses liées à l'intensification des activités et d'autres paramètres du projet, y compris les coûts d'exploitation liés aux propriétés minières de la Société ; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; l'affectation du capital de la Société ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris ses mines en exploitation et ses projets de mise en valeur et de prospection ; le cours de l'or et des autres marchandises ; et les taux de change et les fluctuations des monnaies.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la réalisation attendue des activités planifiées ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés

ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : la capacité de la Société à réaliser la construction et commencer la production commerciale de ses mines ; la capacité de la Société à réaliser des acquisitions et des cessions ; les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, les hostilités, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier dans les régions à l'extérieur du Canada concernant les exploitations de la Société ; les répercussions continues de la COVID-19 et de ses variants sur la Société et sa main-d'œuvre ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (comme le diesel et l'électricité) ; les risques de litiges ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques ; les nouveaux développements dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'expropriation ou la nationalisation de propriétés dans des territoires où la Société exerce ou pourrait exercer des activités ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; l'incapacité de la Société d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'un tunnel de taux conclu dans le cadre de certains accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres devises ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des devises dans les territoires étrangers ; l'incidence des pressions inflationnistes ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les inondations, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que les nouvelles conventions collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses ou autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur www.sedar.com et sur www.sec.gov/edgar.shtml, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne

correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs par suite de nouveaux faits ou renseignements ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedarplus.ca ou www.sec.gov (en anglais seulement).

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.